

## COMMUNE DE GACOGNE

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du  
Mardi 30 octobre 2018 à 19 h 30 à la Mairie de GâcogneORDRE DU JOUR

- Prorogation de l'échéance du contrat de location gérance de l'auberge,
- Propositions d'aménagements à l'auberge,
- Contrat de prévoyance pour les agents,
- Recrutement d'un agent de recensement,
- Fixation du prix de l'eau 2018,
- Changement de la trésorerie de rattachement (projet de la fermeture de la trésorerie de Lormes),
- Approbation des statuts de la communauté de communes Tannay-Brinon-Corbigny,
- Délibération relative au transfert de la compétence « eau potable » aux communautés de communes (2020 ou 2026)
- Décision modificative au budget,
- Questions diverses.

Etaients présents : Martial BEAUDEQUIN, Yvette BOURNAT, Annick FERROT, Christophe GAGNEPAIN, Guy GODEFROY, Damien LANGLET, Roland RENAULT, Olivier TARTRAT, Jean-Pierre CAMBIANICA.

Absente excusée : Camille DEBEZE

Lecture et adoption du compte-rendu de la précédente réunion en date du jeudi 20 septembre 2018 à 19h30.

- **PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS A L'AUBERGE ET PROROGATION DE L'ECHEANCE DU CONTRAT DE LOCATION GERANCE DE L'AUBERGE**

Le maire rappelle brièvement la teneur des échanges entre les conseillers avec M.Lefevre et Mme Garreau de la semaine dernière et indique que conformément à ce qui avait été demandé, ils ont confirmé leur projet par courrier.

Ils souhaitent profiter de la fermeture pendant les travaux de mise en accessibilité pour effectuer quelques aménagements, essentiellement, dans la cuisine qui consistent :

- en un rallongement de 1,5 à 2 m de la profondeur de la cuisine sur la salle de bar en laissant la cuisine « ouverte » et séparée par un bar et non plus une cloison (cuisine ouverte).
- en un remplacement et ajout de plusieurs équipements : fourneau, étagères, frigo bas en cuisine, salamandre, lave-verres, machine à glaçons, tables et chaises du bar.
- en l'installation d'un bar pour séparer la cuisine du bar.

Pour pouvoir rentabiliser ces investissements et compte tenu qu'ils sont satisfaits de leur installation à Gâcogne ainsi que de leur activité, ils souhaiteraient également proroger de 3 ans la durée de leur contrat.

Après discussions, la commune donne son accord pour ces travaux et, étant propriétaire du fonds, elle prendra en charge : le fourneau, une étagère, les tables et chaises du bar pour 3 913 € H.T. soit environ un tiers de l'investissement.

Le conseil charge le maire de signer un avenant au contrat de location-gérance le prorogeant jusqu'au 30 septembre 2023 et réduisant la surface de terrain mise à disposition à l'arrière du bâtiment, laissant, notamment un accès plus faciles aux toilettes publiques extérieures.

- **CONTRAT DE PREVOYANCE POUR LES AGENTS**

Le centre de gestion de la Nièvre propose une offre mutualisée pour une protection prévoyance des agents. L'offre présentée par Sofaxis-CNP a été retenue par le centre gestion.

Le conseil municipal décide d'adhérer à la convention de participation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et décide de participer au financement des cotisations des agents, à hauteur de 20 € pour un agent à temps complet. Ce montant sera modulé en fonction du temps de travail de chaque agent.

- **RECRUTEMENT D'UN AGENT DE RECENSEMENT**

Le recensement de la commune de Gâcogne doit être réalisé entre le 17 janvier et le 16 février 2019.

Un poste à temps partiel sera créé pour cette période d'un mois plus deux jours de formation début janvier.

C'est Mme Laurence TACHE qui sera recrutée avec l'accord du Conseil. Elle percevra un salaire brut de 1000 €, compensé partiellement par une dotation de l'Etat.

- **FIXATION DU PRIX DE L'EAU DES RESEAUX COMMUNAUX DE LA GARE ET PARJOT POUR 2018**

Le Maire expose au Conseil municipal l'ensemble des dépenses 2018 liées aux réseaux d'eau potable de La Gare et Parjot. Il rappelle que 2018 est l'année des analyses complètes et donc coûteuses.

L'employé communal a consacré 10 heures de son temps à l'entretien de ces réseaux.

Le Conseil municipal décide :

- de facturer 10 heures de l'employé communal du budget principal au budget de l'eau, soit 154 €
- de facturer la somme de 172.41 € à chacun des 10 abonnés.

Cette somme est calculée de la façon suivante :

- Analyses :	1 042.54 €
- Employé communal :	154.00 €
- Emprunt - Capital :	484.11 € + intérêts : 43.49 €

soit un total de 1 724,10 € à répartir aux 10 abonnés.

- **CHANGEMENT DE LA TRESORERIE DE RATTACHEMENT**

Le maire informe le conseil que la trésorerie de Lormes fermera au 31 décembre prochain et que nous serons rattachés à celle de Corbigny. Le conseil regrette le manque d'information préalable et de concertation.

- **APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TANNAY BRINON CORBIGNY**

Les conseillers ont été destinataires du projet de statuts de la communauté de communes Tannay-Brinon-Corbigny (58 communes), adoptés par cette dernière le 28 septembre dernier.

Ces derniers sont adoptés à l'unanimité :

- Compétences obligatoires : aménagement de l'espace, développement économique, GEMAPI, aires d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets ménagers.
- Compétences optionnelles : environnement, politique du logement, voirie communautaire (actuellement 32%), aménagements sportifs, action sociale, assainissement, maisons de services publics.
- Compétences facultatives : patrimoine et action culturelle, accès aux soins médicaux, numérique, chaufferies collectives, tourisme, soutien à la pratique du sport, soutien aux secteurs scolaires.

- **DELIBERATION RELATIVE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAU » AUX COMMUNAUTES DE COMMUNES**

Le Maire explique que les communes membres de communauté de communes peuvent délibérer afin de reporter la date du transfert obligatoire de l'une ou de ces deux compétences du 1er janvier 2020 au 1er janvier 2026.

La communauté de communes Tannay Brinon Corbigny est compétente en matière d'assainissement mais pas en matière d'eau. Cette dernière étant exercée par des Syndicats d'Adduction d'Eau Potable sur le territoire, des communes ou des réseaux privés de type ASL.

Le conseil municipal estime que cette compétence est actuellement parfaitement exercée par des "spécialistes" et doute qu'elle le soit aussi bien au sein des EPCI, "noyée" parmi les multiples compétences.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, après en avoir délibéré s'oppose au transfert obligatoire de la compétence « eau » à compter du 1er janvier 2020 à la communauté de communes Tannay Brinon Corbigny.

Cette délibération, si elle est prise par au moins 25% des communes membres, permettra un report obligatoire en 2026 et plus 2020.

- **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET**

Afin de permettre le paiement d'une analyse d'eau, il est voté la décision modificative suivante :  
Ajustement de 250 € en fonctionnement.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **VITRAUX DE L'EGLISE**

Le Maire présente au conseil deux devis pour la réparation de vitraux de l'église dont des pièces se sont brisées.

Le premier devis de Madame Lassalle propose la dépose complète des vitraux de la baie n°5 pour un montant de 4 652 € HT, le second devis de Madame Grillot propose une restauration des parties endommagées, sans démontage total, sur site et une autre à l'atelier pour un montant de 805 € HT.

Le conseil décide de confier la restauration des vitraux à Madame Emmanuelle Grillot de Mhère pour un montant de 805 € et charge le maire de solliciter une aide auprès de la communauté de communes et auprès de la Camosine.

Afin de pouvoir régler cette dépense qui n'avait pas été prévue au budget, il est nécessaire de prendre une décision modificative :

- ouverture d'un programme d'investissement de 805 €.

- **INTEMPERIES NEIGE DU JOUR**

Suite aux chutes de neige de la nuit dernière sur des arbres encore feuillés, de nombreuses routes étaient coupées ce jour par des arbres cassés.

Le maire tient à remercier les personnes qui ont spontanément et bénévolement coupé et retiré des arbres et branches de la chaussée, en complément des travaux effectués par la commune, et notamment les agriculteurs.

**Fait à Gâcogne, le 31 octobre 2018**

**Christophe GAGNEPAIN  
Maire de Gâcogne**